

**COMMUNE DE BITSCHWILLER LES THANN**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée le treize septembre deux mille dix-sept, s'est réuni le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à 20 heures 00 en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel et sous la présidence de M. Jean-Marie MICHEL.

Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 17 + 2 procurations

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES  
SOUS LA PRESIDENCE de M. Jean-Marie MICHEL – MAIRE**

**Présents :** MM. et Mmes Jean-Marie MICHEL, Denise STUCKER, Denis AUER, Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT, Michel THROO, Alain SCHOULER, André DIEMER, Pierre REBISCHUNG, Brigitte MUNSCH, Catherine KRETZ, Michel STURM, Katia HALLER, Héroïse BRAND-LIEBER, Marie-Dominique MLYNEK, Christophe ADAM, Emmanuelle RUFFIO, Fabien DEBRUT, Jean PETERSCHMITT.

**Absents excusés et représentés :** M. Pascal FERRARI donne pouvoir à M. Jean-Marie MICHEL.  
Mme Catherine KRETZ donne pouvoir à M. Michel THROO.

=====

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2017.
1. Droit de préemption urbain – Mise à jour du champ d'application avec le Plan Local d'Urbanisme révisé.
2. Vente d'un terrain communal rue du Kerlenbach.
3. Rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.
4. Rapport d'activités 2016 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
5. Avis à formuler sur l'adhésion de la Ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.  
Point d'information sur le projet de dépôt communal.

Point d'information sur la fin de validité de la DUP de la déviation de la RN 66  
Informations diverses.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2017**

Ce procès-verbal, dont copie a été transmise à tous les membres du Conseil Municipal est soumis à approbation. M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **POINT N°1**

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : MISE A JOUR DU CHAMP D'APPLICATION AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME REVISE**

Par délibération en date du 21 décembre 2011, le Conseil Municipal a fixé le champ d'application du Droit de Préemption Urbain.

Une mise à jour de ce champ d'application est à envisager afin qu'il porte désormais sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées par le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 08 juin 2017, à savoir :

- La zone urbaine Ua qui comprend un secteur Uai ;
- La zone urbaine Uh qui comprend un secteur Uh1 et un secteur Uh2 ;
- La zone urbaine Ue qui comprend un secteur Ue1 et un secteur Ue2 ;
- La zone à urbaniser AU qui comprend un secteur 1AU.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que le nouveau champ d'application du DPU concerne l'intégralité des zones urbaines et d'urbanisation future telles qu'elles figurent sur le plan de zonage du PLU approuvé le 08 juin 2017 ;
- Charge le Maire de procéder aux formalités de publicité prévues par les articles R211-2 et R211-3 du Code de l'Urbanisme ;
- Précise que le champ d'application du DPU tel qu'il résultait de la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2011 sera abrogé à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

### **POINT N°2**

#### **VENTE D'UN TERRAIN RUE DU KERLENBACH**

M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 29 mars 2017 qui validait le projet de cession à la famille ANDERHALT d'une portion de terrain communal appartenant à la parcelle de souche cadastrée section 13 parcelle n°106 sur la base du prix estimé par les Domaines à hauteur de 2 500 €/ l'are.

Entretemps, le géomètre Ortlieb a calculé la superficie exacte de la parcelle à détacher de la parcelle de souche section 13 parcelle 106.

La nouvelle parcelle créée est cadastrée section 13 parcelle n°117/ 4 et correspond à une superficie de 2,78 ares, l'emprise des deux pylônes restant propriété communale.

Cette vente permettra au particulier de régulariser sa situation d'occupation sans titre du domaine public vis-à-vis de la Commune.

Vu l'avis des Domaines du 16 juin 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 18 voix pour et 1 abstention :

- Décide de céder la parcelle cadastrée section 13 n°117/ 4 d'une superficie de 2,78 ares, selon le plan d'arpentage annexé à la présente délibération, à M. et Mme Richard ANDERHALT au prix de 2 500 € l'are soit un prix total de 6 950 €, hors frais de notaire à la charge des acquéreurs ;
- Stipule que les frais relatifs à la transaction sont à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise M. le Maire ou l'Adjoint à l'Urbanisme, M. Pascal FERRARI, à signer l'acte authentique de vente destiné à régulariser la vente définitive de la parcelle cadastrée section 13 n°117/ 4 d'une contenance de 2,78 ares.

### **POINT N°3**

#### **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN – CERNAY 2016**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'activité 2016 des services de la CCTC ainsi que les perspectives d'actions pour les années à venir.

M. André DIEMER commente les aspects liés aux ordures ménagères.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal prend acte du rapport 2016.

#### **Annexe 1 du point 3 :**

#### **Synthèse du rapport d'activités de la Communauté de Communes Thann-Cernay, présentée par M. le Maire et M. André DIEMER**

##### Développement économique :

Etude relative au transfert des zones d'activités communales vers l'intercommunalité. Quatre zones d'activités ont été retenues.

Etude relative à la réactualisation de la signalétique de la zone industrielle de Vieux-Thann.

##### Développement touristique :

Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme de 351 975 €.

### Environnement :

C'est une compétence déléguée au SMTC en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères.

M. André DIEMER fait le point sur le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Il annonce la poursuite de la baisse des ordures ménagères (avec 93,6 kg/habitant/an) et une légère érosion du tonnage des biodéchets (60,6 kg/ habitant/ an). La collecte sélective progresse toujours (+2%) : 3 354 tonnes.  
Les apports en déchetterie ont également augmenté avec 10 935 Tonnes.

Autres faits marquants de l'année 2016 :

- Actions de sensibilisation dans le cadre du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ;
- Important travail de terrain par les ambassadeurs du tri : 4 926 foyers contactés ;
- Lancement de la distribution des nouveaux biosacs à partir d'octobre 2016.

### Transports et aménagement du Territoire :

- Diminution de l'activité du Boug' En Bus.
- Arrêt du projet du Programme Local de l'Habitat en décembre 2016.

### Services à la population - Petite enfance et jeunesse :

- Structures d'accueils collectifs :  
**Gérées par le Centre Socioculturel** : 3 structures – 167 enfants accueillis.  
**Gérée en régie** : « **La Farandole** » : 110 enfants accueillis.  
En 2015 et 2016, la fréquentation a subi une baisse.
- Transfert de la compétence statutaire « Lieux d'accueil Enfants Parents » : il s'agit de la « Trot'linette » et de l'animation « mamans bambins » (exemple : bébés nageurs à Thann).

### Sports et loisirs :

- Les piscines : 21 agents – 156 000 entrées sur les deux piscines.  
Le cabinet d'études ADOC a été retenu pour assister la CCTC dans la définition du programme de la nouvelle piscine de Cernay.
- Les gymnases : 120 000 entrées pour les deux. Des travaux ont eu lieu dans les deux gymnases (vidéosurveillance et baies vitrées).

### Culture et patrimoine :

La progression des visites de l'abri mémoire d'Uffholtz (+6% soit 7 057 visiteurs).

### Eau et assainissement :

La gestion est mixte sur le territoire (régie, délégation, et syndicat intercommunal). Bitschwiller-lès-Thann relève du secteur où la gestion est déléguée à SUEZ.

Chaufferie bois :

Elle alimente 6 bâtiments, dont la piscine intercommunale. Elle est dimensionnée pour alimenter les gros utilisateurs de chaleur des bâtiments publics de Thann. En 2016, elle a produit 3 329 MWh (contre 3 542 en 2015) représentant une consommation de 1 342 tonnes de plaquettes de bois.

Eclairage public et interventions électriques :

Travaux neufs en 2016 (câblage et candélabres) pour 572 546 € TTC dont la dernière tranche de la rénovation de l'éclairage public de la RN 66 à Bitschwiller-lès-Thann. L'audit des réseaux d'éclairage public a démarré. Il se déroulera sur deux années.

Moyens humains et généraux :

- Déménagement vers le site du nouveau siège de la Communauté de Communes, situé rue de l'Industrie à Cernay.
- Réduction de 180 000 € des dépenses de fonctionnement des services.
- Maintien des taux intercommunaux de la fiscalité ménages, dans le cadre du pacte fiscal et financier 2015-2020 passé avec les communes.
- Baisse de la recette de DGF communautaire en 2016 de 458 000 € : elle rend difficile le maintien d'une épargne pour investir.

**POINT N°4****RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE-GAZ DU RHIN**

M. le Maire expose ce rapport d'activités, en citant les faits les plus marquants de l'année 2016 :

- Le changement du nom : Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin ;
- L'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;
- La participation du Syndicat à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la ville de Mulhouse.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2016.

**POINT N°5****ADHESION DE LA VILLE DE HESINGUE  
AU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

- Vu* les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu* l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du syndicat au gaz ;
- Vu* la délibération du Conseil Municipal de Hésingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- Vu* la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

*Considérant* qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Héisingue adhère au syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

*Considérant* que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017 l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du syndicat.

## **POINT DIVERS**

### **MOTION SUITE A L'ANNONCE DE LA FIN DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DE LA DEVIATION BITSCHWILLER-WILLER-MOOSCH**

Une réunion s'est tenue en Sous-préfecture de Thann-Guebwiller lundi 18 septembre 2017 pour faire suite à la décision unilatérale d'Elisabeth BORNE, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, de ne pas demander la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la déviation de Bitschwiller-lès-Thann et Willer-sur-Thur. Cette décision a été prise sans aucune concertation avec les élus locaux qui ont porté ce dossier et signe l'abandon pour le gouvernement de toute ambition de développement de notre vallée. Elle s'ajoute à la disparition progressive de plusieurs services de proximité dans le territoire.

A l'issue de la réunion un communiqué de presse a été rédigé par le Député Raphaël SCHELLENBERGER et cosigné par le Conseiller Régional Jean-Paul OMEYER, la Conseillère Départementale Annick LUTTENBACHER, les Maires de Cernay, Thann, Bitschwiller-lès-Thann, Willer-sur-Thur et Moosch.

M. le Maire cite les arguments présentés par les services de l'Etat pour expliquer cet abandon de la prorogation de la DUP :

- Le coût des travaux de déviation devenu trop élevé en 2017 : une marge de précaution de 20 % a été ajoutée au coût du projet pour respecter une nouvelle norme de chiffrage. A méthode de calcul constante, le coût des travaux prévisionnels n'a pas changé.
- Les trafics seraient en diminution constante depuis 2007 : ce n'est pas ce que les riverains ressentent au quotidien car en dehors du trafic de poids lourds qui a effectivement diminué, le trafic est resté le même.

<b>ADOPTION DE LA MOTION</b>
------------------------------

Le Conseil Municipal de Bitschwiller-lès-Thann réuni le 28 septembre 2017 constate et déplore que :

- Tous les projets de déviations et de mesures d'amélioration de la circulation étudiés par l'Etat ces quarante dernières années n'ont abouti à aucune réalisation concrète.
- L'Etat ne s'est pas donné les moyens de réaliser les travaux de la déviation de Bitschwiller-lès-Thann et Willer-sur-Thur qui avaient pourtant été déclarés d'utilité publique en 2007 et confirmés en 2012.
- Le Tram-train, inauguré en décembre 2010, censé diminuer le trafic routier, n'a apporté qu'une détérioration pour les usagers de Bitschwiller-lès-Thann à Kruth. En effet, le nombre d'utilisateurs du train en amont de Thann a diminué à cause de l'allongement des temps de parcours. De plus la fermeture du passage à niveau de Thann 3 heures par jour dégrade les conditions de vie des habitants de la vallée.

Avec l'abandon du projet de déviation, les millions de crédits promis pour le tronçon Bitschwiller-lès-Thann – Moosch s'envolent de la vallée pendant que la population reste bloquée dans les bouchons et les nuisances sans perspective d'avenir.  
Toutes ces études coûteuses sans aucune réalisation concrète, quel gâchis !

Face à ce constat d'échec, de délaissement et d'abandon, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les points suivants portant sur l'aménagement de la RN 66 :

- Appelle à un projet ambitieux et réaliste pour réduire significativement les temps de parcours routiers et ferroviaires pour la population de la vallée.
- Revendique la mise en œuvre urgente d'un programme d'amélioration de la circulation, notamment :
  - l'engagement dans les meilleurs délais des travaux d'aménagement du giratoire du Kerlenbach, pour fluidifier et sécuriser la circulation,
  - l'amélioration de la sécurité du feu tricolore au croisement de la rue de l'Ecole et de la route Joffre,
  - le reprofilage de la route en traverse d'agglomération de Bitschwiller.
- Réclame une nette réduction du temps passé aux fermetures de barrières des passages à niveau de Thann.

## **POINT DIVERS**

### **POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE DEPOT COMMUNAL**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet de l'aménagement du hangar de stockage pour le service technique suite à la libération de l'appartement du Centre Social et au constat de la vétusté de ce bâtiment.

La démolition du Centre Social implanté 8, rue des Vosges étant définitivement actée, les étapes préalables à la démolition ont démarré. Leur stade d'avancement est le suivant :

- Le diagnostic amiante obligatoire avant démolition a constaté la présence de traces d'amiante dans le bâtiment.

- Trois offres de désamiantage ont été sollicitées sur la base du diagnostic. Elles oscillent entre 12 200 € et 21 800 € T.T.C.
- Une offre de démolition du bâtiment provenant d'une entreprise réalisant aussi le désamiantage a été réceptionnée en mairie. D'autres propositions seront demandées en raison du montant des travaux.
- La dépose des lignes (Télécom et ENEDIS) présentes au niveau du bâtiment est engagée. Elle sera achevée avant la fin de l'année.
- La vidange du circuit d'eau et d'eau de chauffage ainsi que la récupération à la chaufferie de deux pompes de circulation va être réalisée en régie par les services techniques.

Il rappelle le Comité de pilotage du 17 juillet dernier au cours duquel M. JACOTEY, programmiste, présentait un premier projet de construction d'un dépôt de 150 m<sup>2</sup> sur le site actuel de l'atelier après démolition du Centre Social.

Suite à une visite le jour même de la zone industrielle de la Fonderie par le Comité de pilotage en présence du programmiste, deux autres projets alternatifs ont été envisagés, à savoir :

- La construction d'un dépôt de 150 m<sup>2</sup> dans le quartier industriel de la Fonderie, sur une parcelle communale.
- L'achat éventuel et le réaménagement du bâtiment récent Mematech de 1 000 m<sup>2</sup> devenu vacant après liquidation de l'entreprise.

Il était convenu à l'issue de ce Comité de Pilotage de se donner le temps de la réflexion pour choisir l'hypothèse la plus avantageuse pour la Commune dans la limite de l'enveloppe financière et des éventuelles disponibilités de terrains et bâtiments.

M. le Maire souhaite présenter au Conseil Municipal les coûts estimatifs et les avantages et inconvénients propres à chaque hypothèse de réaménagement tels qu'ils sont évalués à ce jour en vue de définir l'orientation du Conseil Municipal :

- sur le niveau de travaux souhaitable,
- sur deux scénarios à privilégier,
- sur la suite de l'étude du programmiste et les éventuelles missions complémentaires à lui demander.

Dans cette optique, une synthèse des trois niveaux différents d'aménagements et de leurs variantes est présentée au Conseil Municipal par M. le Maire.



<i>Niveau d'aménagement</i>	1) Démolition du Centre Social sans construction	2) Démolition Centre Social et construction d'un dépôt de 150 m²		3) Démolition, aménagement d'un dépôt et d'un atelier (neufs ou rénovés)		
<b>Variantes étudiées</b>	Sans objet	A la place du Centre Social	Dans le quartier industriel de la Fonderie	Hangar neuf rue des Vosges avec rénovation de l'atelier actuel	Par construction d'un hangar-atelier neuf quartier de la Fonderie	Par acquisition du bâtiment MEMATECH
<b>Coût estimé</b>	100 000 €	350 000 €	400 000 €	550 000 €	600 000 €	650 000 €
<b>Avantages</b>	Aménagement sécurité (y compris piétons) Intégration paysagère	Surface de stockage Unité de lieu	Surface de stockage Circulation	Surface de stockage Unité de lieu, atelier rénové	Surface de stockage Unité de lieu	Surface de stockage Unité de lieu
<b>Inconvénients</b>	Pas d'amélioration de fonctionnement Atelier pas rénové	Accès depuis RN Pas d'évolution possible	Implication copropriété Eloignement atelier	Accès depuis RN Pas d'évolution possible	Implication copropriété Hausse de la fiscalité	Implication copropriété Hausse de la fiscalité

M. le Maire informe le Conseil que le bâtiment MEMATECH actuellement propriété d'une SCI est susceptible d'entrer dans le cadre de la liquidation de MEMATECH en fonction d'une décision à venir du tribunal : dans ce cas, le liquidateur se tournerait vers la Commune et d'autres acquéreurs potentiels pour le vendre ; d'où l'intérêt de connaître les travaux à réaliser avant d'envisager toute offre de prix.

Après avoir examiné l'ensemble des hypothèses, le Conseil Municipal :

- Souhaite approfondir, en premier lieu, l'hypothèse de l'acquisition et du réaménagement du bâtiment récent Mematech situé dans le quartier de la Fonderie compte tenu de l'unité de lieu et de l'adéquation avec l'urbanisme de la Commune.
- Retient comme second choix la construction d'un hangar de stockage dans le quartier industriel de la Fonderie dans la mesure où l'achat du bâtiment Mematech n'aboutirait pas.
- Demande au programmiste de chiffrer en priorité le coût de l'aménagement du bâtiment MEMATECH comme atelier, bureau du service technique et hangar de stockage communal sur une surface approximative de 500 m<sup>2</sup>, le reste du local pouvant être aménagé comme espace de stockage destiné à la location.

## **POINTS DIVERS**

### **Liberté :**

M. Christophe ADAM informe le Conseil Municipal qu'il a été pris à partie verbalement par une personne mécontente du vote d'un point de l'ordre du jour de la précédente réunion du Conseil. Cette pratique intolérable va à l'encontre de la liberté d'expression d'un conseiller municipal ; elle ne l'empêchera pas de voter pour ce qui lui semble juste. Si un tel incident se reproduisait, il solliciterait à l'avenir un vote à bulletin secret pour chaque point de l'ordre du jour.

M. le Maire condamne fermement toute pression exercée avant ou après un vote du Conseil et réaffirme les principes de liberté d'expression, de bonne tenue du débat public lors des séances du Conseil Municipal et de respect des prises de position et de vote de chacun. Ceci étant rappelé, le vote à bulletin secret doit rester une exception motivée par le respect des personnes en question ou l'importance particulière d'un point de l'ordre du jour.

### **Entretien :**

M. Alain SCHOULER félicite le service technique pour l'excellent travail de nettoyage réalisé au Carré Militaire. Il demande de planter des compléments de végétation sur le talus du parking du cimetière communal, une partie des plantations de la journée citoyenne ayant été victime de la sécheresse estivale.

**Bitschwiller-lès-Thann, le 12 octobre 2017**  
**Pour extrait conforme**  
**Jean-Marie MICHEL**  
**MAIRE**